

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 9 mars 2009  
~~~~~

Aide à la définition d'un projet urbain sur la commune de Saint Pargoire

**Convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
et la commune de Saint Pargoire**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 mars 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : BONNAFOUS Claude, VAN-RUYSKENVELDE Jean-Pierre, VENTURE Jean-Pierre, TREMOULET Bernard, SAINTPIERRE Michel, BARRAL Hélène, JOVER Jean-Marcel, DEJEAN Anne-Marie, SIDERIS André, POUJOL Robert, CABELLO Gérard, CORBEAU Eric, DURET Jean-Pierre, CARCELLER Claude, JEREZ Bernard, CADARS Cyrille, VAILHE-SIBERTIN BLANC Marie-Agnès, VILLARET Louis, YVANEZ André, DONNADIEU Jacques, PEYRAUD Xavier, DOUYSET Bernard, PECHIN Jean-Pierre, GABAUDAAN Jean-Pierre, COUSTOL Michel, CAUMEL Bernard, SIEGEL Robert, RUIZ Jean-François, LAMONT Didier, CONSTANT Agnès, GALVEZ Fabienne, BERTOLINI Jean-Pierre, GASTAN François, GALABRUN Jacky, CABLAT David, CONTRERAS Sylvie, BRENIER Mireille

Absents ou excusés : PALOC Eric, REQUIRAND Daniel, Caroline COMBES, DELONCA Hélène, BEDES Marie-Claude, LASSALVY Christian, PIERRUGUES Georges, CADILHAC Jean-François, MARC Jean-Claude, DEJEAN Maurice, HENRY Marc, GREZES Frédéric,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 19 mai 2008 portant sur le règlement d'aides du PLH et l'aide à la définition de projets urbains communaux,

Vu les modalités de l'aide apportée par la communauté de communes en matière d'aide à la définition de projets urbains communaux,

Considérant que dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », il a été déclaré d'intérêt communautaire l'élaboration de documents permettant aux élus communaux et porteurs de projet de disposer d'éléments stratégiques et techniques sur des problématiques intéressant l'ensemble ou partie des communes de la communauté de communes,

Considérant que les terrains identifiés sur la commune de Saint Pargoire dans le cadre de l'aide à la définition d'un projet urbain représentent des enjeux forts pour la commune,

Sur proposition de M. Jover, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission aménagement du territoire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

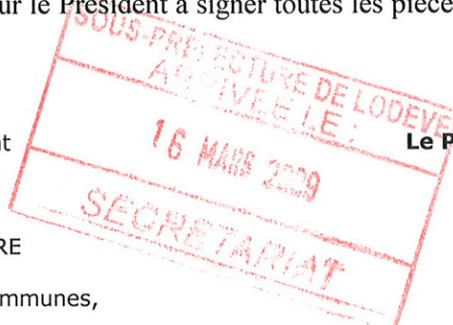
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Saint Pargoire annexée à cette délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 174 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET



Le Président de la Communauté de communes

